

## COMPRENDRE SON COMPTE DE TAXES 2024

Inscrit sur votre compte	Taxes	Explication	Taux
Taxe foncière générale	Taxe foncière générale Taux de base (résidentielle, agricole et forestière)	Permet d'assurer la gestion quotidienne d'une municipalité (administration, éclairage, déneigement, entretien des rues, salaire des employés, etc.)	0,3475 \$
Quotes-parts MRC	Quote-part de la MRC	Les quotes-parts versées à la MRC servent au financement de ses activités propres (administration, évaluation, transport, aménagement, gestion des résidus dangereux, cour municipale, etc.).	0.0351 \$
Foncière SQ	Sûreté du Québec	Taxation de 50 % de la facture de la Sûreté du Québec reçue par le Ministère de la Sécurité publique basée sur l'évaluation de la propriété	0.0372 \$
Foncière SSI	Service de la sécurité incendie	Taxation de 50 % des coûts du service de sécurité incendie basée sur l'évaluation de la propriété	0,0305 \$
Service de la dette	Service de la dette	Remboursement des règlements d'emprunt taxés à l'ensemble de la municipalité selon l'évaluation (caserne incendie, pavage, achat d'équipements pour les services municipaux, etc.)	0.0751 \$
Total de la taxe foncière générale			0,5254 \$
Égout résidentiel	Entretien du réseau d'égout	Coût tarifé à taux fixe par logement qui sert au paiement de l'entretien du réseau et des infrastructures (traitement des eaux usées et réseaux d'égout)	103 \$ : par unité de logement résidentiel 31.50 \$ : immeuble vacant
Mat. Résiduelles	Matières résiduelles	Coût tarifé à taux fixe par logement qui sert au paiement du service d'enlèvement des matières résiduelles à 3 voies (recyclage, compostage et déchets), à l'écocentre, au site de résidus domestiques dangereux et au plan de gestion des matières résiduelles	214 \$ par unité de logement résidentiel
Aqueduc	Puits St-Patrick & Monière (Réseau Rawdon)	Coût tarifé selon un taux fixe par logement qui sert au paiement des services pour l'aqueduc des propriétés desservies par le réseau Rawdon. Pour les autres réseaux : voir les différents taux	175.50 \$ : par unité de logement résidentiel 55.00 \$ : immeuble vacant
TECQ 14-18	Règlement 150	Remboursement de règlement d'emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc	3.6418 \$ par unité / 10 unités pour un logement
Caserne	Règlement 096	Remboursement de 50 % de l'emprunt relié à la construction de la caserne, l'autre 50 % de remboursement est inclus dans le service de la dette	1.1213 \$ par unité – 5 unités pour une propriété
Mise à niveau aqueduc	Règlements 117, 120 et 153	Remboursement de règlements d'emprunt pour la partie des travaux effectués sur certaines rues ayant pour but la mise à niveau de notre réseau d'aqueduc	1.3015 \$ par unité de logement résidentiel

TECQ 2010 – 2013	Règlement 115 urbain	Remboursement de règlement d'emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc	1.6253 \$ par unité / 10 unités pour un logement
Const. puits eau	Règlement 020	Remboursement de règlement d'emprunt pour des travaux de mise en opération des puits Monière et St-Patrick	23.2342 \$ par unité de logement
Étangs aérés	Règlement 024	Remboursement de règlement d'emprunt pour des travaux de vidanges et réparations à l'usine d'épuration et postes de pompage	12.5756 \$ par unité de logement
PIQM 123	Règlement 123	Remboursement de règlement d'emprunt pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc	0.4921 \$ par unité / 10 unités par logement
090 – usine	Règlement 090	Remboursement de règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle usine de filtration.	5.4762 \$ par unité / 10 unités par logement
Tarif SSI	Service de sécurité incendie	Coût fixe par propriété afin de pourvoir à 50 % des dépenses engagées pour le service de sécurité incendie	107.59 \$ immeuble construit 61.60 \$ immeuble vacant
Tarif SQ	Sûreté du Québec	Coût fixe par propriété afin de pourvoir à 50 % de la facture de la Sûreté du Québec reçue par le Ministère de la Sécurité publique	131.25 \$ immeuble construit 75.14 \$ immeuble vacant

**Eau réseau Kildare** : 360.75 \$ par logement + 180.4995 \$ par logement  
(TECQ 2010-2013 : Remboursement de l'emprunt lié à la réalisation des travaux du puit d'alimentation en eau)

**Eau réseau Engoulevant** : 300 \$ par logement

**Égout Desneiges** : 529.15 \$ par logement

### TAXES SPÉCIALES

Les taxes spéciales, compensations ou tarifs prévus aux règlements établissant une charge à une partie seulement des propriétaires d'immeubles imposables de Rawdon sont imposés ou exigés à un taux suffisant et seront prélevés selon les dispositions desdits règlements, veuillez consulter le règlement 61-2023 (article 6).

### AVIS IMPORTANT :

Les informations véhiculées par le biais du document *Comprendre son comptes de taxes 2024* ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Rawdon. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.